



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commémoration du quatre-vingtième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale

Question écrite n° 10553

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les manifestations publiques envisagées pour la célébration du quatre-vingtième anniversaire de la guerre 1914-1918. La commémoration de cette date, qui signifie la fin d'un terrible conflit, doit se traduire par une reconnaissance marquée en hommage à ceux qui ont subi les épreuves de la Grande Guerre jusqu'à y faire le sacrifice de leur vie, pour la France. Il nous appartient tout particulièrement de perpétuer ce devoir de mémoire en direction des jeunes générations pour qui s'estompe dans le temps le souvenir de ce conflit qui a marqué le début du siècle. Il lui demande en conséquence quels projets il entend mettre en oeuvre, notamment auprès des collèges et des lycées, pour commémorer comme il se doit la fin du premier conflit mondial.

Texte de la réponse

Pour commémorer le quatre-vingtième anniversaire de l'année 1918, et plus particulièrement l'armistice du 11 novembre, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants entend multiplier les initiatives destinées à sensibiliser les jeunes générations au devoir de mémoire. Un coffret-exposition, réalisé par la délégation à la mémoire et à l'information historique, sera mis à la disposition des collectivités locales et territoriales. Pour en obtenir le prêt, il conviendra de prendre l'attache du service départemental de l'office national des anciens combattants. Plusieurs projets d'enregistrement vidéo sont actuellement à l'étude. Il s'agit dans un premier temps de collecter, aux fins de conservation, les témoignages laissés par les ultimes acteurs de la guerre de 1914-1918. La phase technique achevée, ces enregistrements seront présentés dans les établissements du primaire et du secondaire. La délégation à la mémoire et à l'information historique a reçu de nombreuses demandes de subvention, émanant principalement de collèges et lycées, pour des voyages scolaires sur les principaux sites de la Grande Guerre. Bien entendu, ces dossiers font l'objet d'une étude toute particulière de la part de ses services. Enfin, le secrétariat d'Etat aux anciens combattants va très prochainement adresser une circulaire aux préfets leur demandant d'inviter les maires à déposer le 11 novembre prochain une gerbe de bleuets. Avant de devenir un symbole de mémoire, cette fleur a été et demeure, plus que jamais, l'expression de la solidarité nationale à l'égard de toutes ces générations que les guerres ont meurtries.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10553

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 964

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2217